

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 28 (1877)

**Rubrik:** Communiqué

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

donnace concernant les cours forestiers et promettant de fortes subventions aux cantons. On s'accorde moins sur la question de savoir si l'on doit indemniser les élèves pendant le temps que durent les cours. Il est certain que ceux-ci appartenant en très majeure partie à la classe pauvre de la société, étant pour la plupart très-peu payés comme gardes, ne doivent pas avoir à faire de sacrifices pécuniaires pour prendre part aux cours. Tout ce qu'on peut leur demander, c'est qu'ils consacrent, sans remunération, un certain temps aux leçons, en dehors de cela, il ne nous paraît que juste de leur rembourser leurs frais de déplacement et de séjour loin de chez eux et nous pensons que ces frais doivent être mis à la charge des propriétaires de forêts dans l'intérêt desquels les cours sont donnés. Dans le canton de Zurich l'Etat paie à peu près la moitié de ces frais.

LANDOLT.

---

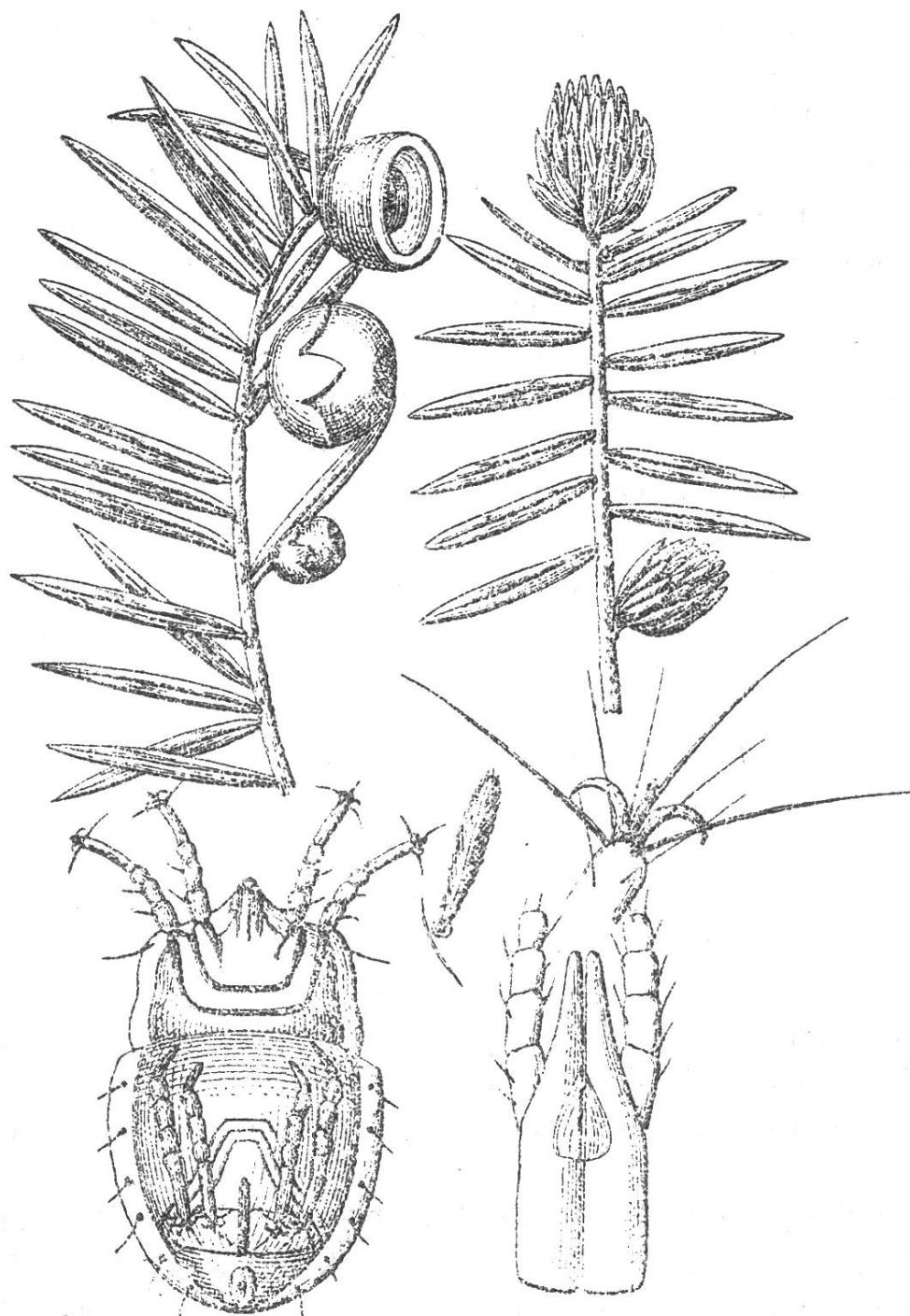
### Communiqué.

---

Le journal „l'Alpenpost“ contient un article de Mr. G. Haller attirant l'attention sur une excroissance observée sur l'if dans les forêts de l'Albis; cet article est accompagné de la gravure suivante (voir page 84).

A gauche en haut est un rameau d'if avec des fruits parvenus à 3 degrés divers de développement, vis-à-vis est un autre rameau portant des galles remarquables semblables à un artichaut. Au bas à droite est le dernier article d'un pied, et droit audessous les parties caractéristiques de la bouche du *Tenuipalpus taxi*, l'un et l'autre vus pas un grossissement d'environ 500. A gauche en bas est l'insecte même vu du côté inférieur et grossi 150 fois; enfin au milieu on voit un poil isolé de la surface du corps, environ 800 fois plus long qu'en grandeur naturelle. Haller décrit comme suit l'apparition de ces excroissances et les causes auxquelles il faut les attribuer:

„On observe les galles en nombre immense et très-régulièrement distribuées sur les ifs jeunes et vieux. Elles occupent le plus souvent la place du bourgeon terminal, plus rarement celle de bourgeons latéraux. Sur la figure ci-jointe, nous voyons une galle à l'extrémité supérieure du rameau, droit audessous apparaissent deux petits rameaux dépouillés de feuille, à la place d'un troisième rameau qui devait pousser plus bas, apparaît une jeune excroissance. On compare, non sans



raison, ces galles à des artichauts; en effet les feuilles rabougries, serrées à la base en un épais faisceau et s'écartant quelquefois vers la pointe, rappellent le légume apprécié des gourmets. Au commencement ces aiguilles conservent leur couleur normale, sauf à la base où elles paraissent blanchâtres avec des teintes; mais peu à peu elles pâlissent davantage et dépérissent de l'extérieur à l'intérieur; il n'est pas rare qu'on en trouve d'entièrement fanées qui ne sont plus habitées par les auteurs du dommage, mais par toute sorte d'autres petits parasites qui y ont cherché refuge. Comme on peut presque dire que tous les

rameaux des arbres attaqués sont terminés par de semblables galles et en portent en outre plusieurs latérales; on peut aisément concevoir combien cette maladie nuit à leur développement. Il est donc bien évident que la propagation de ces petits articulés est préjudiciable à l'arbre. On m'a d'ailleurs apporté des rameaux d'épicéas portant des galles, toutes pareilles avec les mêmes habitants. Avant de rechercher les moyens de le combattre, considérons de plus près notre petit adversaire. Si nous frappons doucement les rameaux rabougris sur une feuille de papier blanc, nous voyons tomber de chaque galle 6 à 10 petits corps rouges (quelquefois davantage encore) qu'un oeil peu exercé prendrait pour des grains de poussière, mais auxquels le naturaliste reconnaît bientôt une forme déterminée. En examinant soigneusement les feuilles rabougries qui forment la galle, nous retrouvons ces points rouges à leur base, que nous avous dit être plus pâle. On n'y avait jusqu'ici pas pris garde à cause de leurs petites dimensions. Je suis disposé à en faire parvenir à ceux qui s'y intéressent et qui rencontrent des difficultés dans la recherche de cet animalcule. Sa longueur est de 0,45  $\text{mm}$  et sa largeur égale à peu près la moitié de sa longueur.

Examiné au microscope, il est bien reconnaissable comme se rattachant à la famille des mites, la même à laquelle appartiennent le sarcopte de la galle, le siron du fromage (*Tyroglyphus*) et ce petit arachnide de dimensions déjà passablement plus grandes que l'on voit courir rapidement sur le sol humide et que l'on distingue de loin au rouge velouté de sa peau (*Trombidion*). Une observation plus détaillée nous permet de reconnaître les 8 pattes et de constater que son corps n'est pas tout à fait oval et légèrement voûté. Ce corps est séparé par un profond sillon en une partie antérieure, plus petite et presque rectangulaire, et une partie postérieure plus grande et presque hémisphérique. Il est d'un rouge vif, bordé d'un ruban très-mince, presque incolore, dont se détachent des poils très élégants. Un de ces poils est figuré au milieu de notre dessin, sous un grossissement de 800. Au-dessous des deux parties du corps, on remarque des systèmes de sillons superficiels assez caractéristiques.

Tout à fait en avant du corps sont les deux paires antérieures des minces petites pattes composées chacune de 4 articles. Celles de la troisième et de la quatrième paire, articulée de l'abdomen, leur sont tout à fait semblables. En regardant sous un plus fort grossissement l'article terminal d'une de ces pattes on s'aperçoit qu'il est couronné par deux griffes en fauille, au milieu desquelles est un crochet d'une

forme particulière. En outre on remarque ici plusieurs poils, entre lesquels trois puissants crins se distinguent de prime abord. On observe en outre au bord antérieur, entre les deux premières pattes, une petite proéminence aplatie qui héberge les différentes parties de la bouche. Elles consistent en deux palpes maxillaires, articulées et disposées pour servir d'organes du toucher, et deux machoires, en forme de plateaux apointis, situées plus à l'intérieur et particulièrement bien appropriées à pénétrer dans les parties solides des plantes dont la mite se nourrit. Pendant que nous l'observons, notre petit arachnide se met en mouvement et bien que sa démarche paraisse un peu maladroite sur la plaque de verre qui lui sert de plancher, nous pouvons constater qu'il avance assez rapidement. Il ne m'a pas encore été possible de faire beaucoup d'observation sur le mode de vivre de cet intéressant animalcule ; il constitue une espèce nouvelle non encore décrite, du genre de mite établi récemment par Donnadieu de Lyon, et nommé *tenuipalpus* ; je l'ai désigné d'après son domicile sous le nom de *tenuipalpus taxi*.

On pourrait m'objecter et même cette observation m'a déjà été adressée, que la mite en question ne serait qu'un habitant parasite, ou usurpateur des galles de l'if, tandis que leur producteur devrait être un autre animal, probablement un cynips. Mais je crois pouvoir réfuter ces objections par les deux considérations suivantes. D'abord toutes les galles d'insectes sont suffisamment connues, spécialement par les études de Brennwolf, de Frauenfeld et d'autres encore. En second lieu on connaît déjà plusieurs galles causées par des mites, et l'analogie de ces dernières avec celle qui nous occupe permet d'autant mieux de conclure que le *tenuipalpus taxi* est bien l'auteur de ces excroissances. J'espère d'ailleurs pouvoir plus tard établir la chose par des observations directes.

Pour terminer il ne sera pas superflu de rechercher un moyen de prévenir ces dommages. Sans être forestier de vocation, je sais pourtant que l'on connaît un remède radical pour se débarrasser des bostriches. On abat les arbres dont il a pris possession, on les écorce, et l'on expose ainsi les larves et les nymphes de cet insecte aux ardeurs du soleil et aux intempéries, ce qui les fait bientôt périr. En présence de la grande multitude de ces petits ennemis de nos ifs, on se demande s'il ne conviendrait pas de procéder aussi à une mesure semblable pour les combattre. Je crois qu'en recueillant les galles sur les arbres abattus ou sur pied (dans ce dernier cas l'opération ne serait pas facile) et en les brûlant sur place, le mal ne serait pas, il est vrai

complètement arrêté, mais le nombre des mites, et par suite des ex-croissances, serait considérablement diminué. D'ailleurs dans ce cas aussi, comme envers tous les autres dévastateurs de forêts, il y aurait beaucoup à faire en offrant abri et protection aux petits oiseaux insectivores. Parmi ceux-ci on remarque particulièrement les alertes mésanges qui s'occupent activement à picoter autour des galles de l'if.

Garde à vous donc, forestiers de l'Albis, surveillez sans relâche ce nouvel petit ennemi d'une essence précieuse et digne d'être conservée ! Combattez-le par tous les moyens dont vous pouvez disposer ! Autrement vous apprendriez trop tôt à vos propres dépends qu'il serait trop tard pour vous en rendre maîtres. "

Nous sommes très-reconnaissant envers Mr. Haller pour ses recherches et ses observations sur le *tenuipalpus taxi*, cependant nous ne partageons pas ses craintes de voir disparaître nos ifs devant l'apparition de cette mite. Il y a bientôt 40 ans, que nous observons des galles sur les ifs, et nous avons trouvé, que comme toutes les apparitions semblables, elles se sont montrées tantôt plus, tantôt moins nombreuses et que chaque fois les arbres qui en étaient les plus couverts étaient ceux qui, pour d'autres causes, ne possédaient déjà plus un accroissement vigoureux. Nous n'avons pas encore constaté que ces galles aient entraîné la perte d'un seul if jeune ni vieux. Quoiqu'il en soit cette question est bien digne en tous cas d'attirer l'attention des forestiers, nous invitons donc tous ceux auxquels l'occasion s'en présentera, à étudier avec soin ce phénomène, et si le danger d'une grande multiplication des galles devenait menaçant pour nos ifs de prendre les mesures nécessaires pour les détruire.

---

*Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Thurgovie durant l'exercice de 1875/76.*

L'aire des forêts domaniales s'est augmentée de 3 arp. 23,500'□ et comporte actuellement 3303 arp. 11,500'□, répartis en 42 parcelles, qui sont groupées en sept ensembles d'aménagement. L'étendue de ces derniers varie de 228 à 1005 arpents.

L'exploitation du bois a produit 2473 moules normaux à 100 pieds cubes de masse concrète, soit par arpent 75,2 pieds cubes. La possibilité de ces forêts étant calculée à 2540 moules normaux, on a ainsi